



Notaires de France

— DANS LE MONDE —



→ EN LIEN DIRECT

LE FORUM JURIDIQUE DE SAINT-PÉTERSBOURG DIGITALISÉ EN RAISON DE LA COVID-19

Des milliers de participants ont pu assister à des dizaines de conférences grâce à quatre chaînes de diffusion leur offrant la possibilité de participer à tous les événements de n'importe où dans le monde.

PAGE 3



À L'AFFICHE

L'EUROPE, LES NOTARIATS ET LA NUMÉRISATION

Les 22 notariats du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) participent activement à la révolution numérique de l'Union européenne.

PAGE 5

PAROLES DE...



ALAIN PILETTE

Directeur adjoint Justice au Conseil de l'Union européenne

PAGE 5

LE BILLET



ENSEMBLE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Par David Ambrosiano, président du CSN

PAGE 2

VU DE LÀ-BAS

S'INFORMER AVANT DE PARTIR À L'ÉTRANGER

De nombreux sites Internet vous fourniront de précieux renseignements sur les questions relevant du droit de la famille, de la retraite, de l'assurance-santé, de la fiscalité, etc.

PAGE 5

TOUR DU MONDE DES NOTARIATS

ENTRETIEN AVEC NATALIA BORISSENKO

Présidente de la Chambre des notaires de Biélorussie

La pandémie de Coronavirus a été une épreuve difficile pour la Biélorussie qui n'a pas opté pour des confinements.

PAGE 4

FOCUS

IV^e FORUM FRANCO-KAZAKHSTANAIS SUR LE DROIT À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

La manifestation a été organisée par le Forum franco-kazakhstanais de l'Institut Sorbonne-Kazakhstan à Almaty le 18 juin 2021.

PAGE 2

L'EXPERTISE

LA NUMÉRISATION DU NOTARIAT DE SERBIE

Un atelier franco-serbe a eu lieu le 11 mai 2021 en visioconférence sur la digitalisation du notariat de Serbie.

PAGE 6

Ensemble contre le blanchiment de capitaux

par David Ambrosiano, président du Conseil supérieur du notariat



Le blanchiment de capitaux résultant d'activités criminelles est un fléau mondial, et le notariat français est pleinement mobilisé, tant en France qu'à l'international, pour le combattre. Ainsi, nous travaillons actuellement avec le notariat sénégalais sur des lignes directrices pour la profession des notaires et sur un plan d'actions dans ce cadre, qui ont fait l'objet d'un premier atelier de travail le 1^{er} juillet 2021 en présence du ministère de la Justice du Sénégal. Ce projet s'inscrit dans un vaste programme de lutte contre la criminalité organisé en Afrique de l'Ouest d'une durée de 47 mois, financé par l'Union européenne, dont Expertise France est l'opérateur. Le notariat français s'impliquera activement dans toutes les étapes de ce programme, en matière de formation, d'aide à la structuration des instances et des notaires dans leur devoir de vigilance et, enfin, d'intégration du notariat dans le dispositif de coopération avec les autorités compétentes.

ACTIONS MULTILATÉRALES – Le notariat mondial est uni à cet égard. L'Union internationale du notariat (UINL) qui regroupe aujourd'hui

les notariats de 89 pays a adopté dès le 1^{er} octobre 2018 un Guide des Bonnes Pratiques en matière de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ce guide rappelle notamment les obligations de diligence du notaire, celle de conservation et d'archivage des documents et de registres, celle d'identifier les personnes politiquement exposées, celle de déclarer les transactions suspectes et celle de mettre en place un contrôle interne aux études de notaires.

De son côté, le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), qui rassemble 22 notariats, a organisé entre 2018 et 2020 des séminaires dans neuf pays, dont la France, sur la lutte contre le blanchiment, avec le soutien de la Commission européenne. Un mook a également été publié sur Internet sur le sujet, visant à donner aux praticiens une vue d'ensemble sur le travail des organismes internationaux et la législation en vigueur dans ce domaine. Actuellement, le CNUE s'attache à créer un cadre européen pour l'analyse des risques et examine l'utilité d'un outil européen du notariat à cet effet.

Aussi saluons-nous les efforts renouvelés de l'Union européenne et la parution de propositions pour rendre plus efficace encore la lutte commune de nos États contre ce fléau.

FOCUS

IV^e Forum franco-kazakhstanaï sur le droit à l'ère du numérique

Organisée par le Forum franco-kazakhstanaï de l'Institut Sorbonne-Kazakhstan à Almaty le 18 juin 2021, la manifestation a réuni quelques 150 personnes en présentiel et à distance. Elle a été ouverte par le président du Conseil constitutionnel de la République du Kazakhstan, Kairat Mami, et l'Ambassadeur de France au Kazakhstan, Didier Canesse.

UNE PARTICIPATION DE TRÈS HAUT NIVEAU – Les représentants et les intervenants (experts universitaires, juges et décideurs publics) d'une dizaine d'organisations ont contribué au succès de la manifestation notamment :

- pour le Kazakhstan : l'Université pédagogique nationale kazakhe (Abai), le Fonds Nursultan Nazarbayev, l'Agence nationale de lutte contre la corruption «Anticor», le Centre international d'affaires d'As-tana (AIFC) ;
- pour la France : l'Université de Lorraine, l'École nationale de la magistrature, Sciences-Po Paris, l'Agence française anticorruption et le Conseil supérieur du notariat (CSN).

DROIT ET NUMÉRISATION – L'événement portant sur « Le droit à l'ère du numérique » s'est déroulé autour d'une conférence en ligne et d'une série d'ateliers : « Le droit administratif et le droit constitutionnel à l'épreuve de la numérisation de nos sociétés » ; « L'usage des technologies numériques dans la lutte contre la corruption et la cybercriminalité » ; « L'impact de la numérisation sur les activités de police et les procédures pénales » ; « Fiscalité et numérisation ».



NOTARIAT ET DIGITALISATION – Dans son intervention, Igor Rogov, docteur en droit, membre de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, s'est interrogé sur l'avenir du notariat. Dans son intervention, Antoine Dejoie, chef de pôle Europe orientale/Asie centrale du CSN, a levé les doutes tout en présentant les outils développés par le notariat français notamment l'acte authentique électronique, le MICEN¹ et la comparution à distance pour les procurations rendue possible en France par un décret du 20 novembre 2020. La présidente du notariat du Kazakhstan, Assel Zhanabilova, a conforté ses propos tout en le remerciant chaleureusement.

EN SAVOIR PLUS :

- Ambassade de France au Kazakhstan
- Programme : <https://cloud.mail.ru/public/h9Zu/uLbJzofKo>

1. Minutier central électronique des notaires de France.

LEGALFORUM 9^{3/4}

18-22 MAY
● ONLINE

CHANNEL 1 ▶

CHANNEL 2 ▶

CHANNEL 3 ▶

CHANNEL 4 ▶



Records	
▶ THE OPENING OF THE ST. PETERSBURG INTERNATIONAL LEGAL FORUM 9 3/4	0:38:30 ☆ 8 ♥
▶ 7.7. MASTERCLASS BY THE MINISTRY OF JUSTICE OF THE RUSSIAN FEDERATION ON THE IMPLEMENTATION OF NPO LEGISLATION	0:59:17 ☆ 5 ♥
▶ 2.1. NOTARIAL ACTIONS WITH DIGITAL ASSETS. DIGITAL ASSET AS A SUBJECT OF NOTARIZED CONTRACTS AND INHERITANCE	1:25:52 ☆ 19 ♥
▶ 1.9. TRANS-BORDER E-DOCUMENT EXCHANGE: DRIVERS AND CHALLENGES	1:06:50 ☆ 13 ♥

↔ EN LIEN DIRECT

Le Forum Saint-Pétersbourg en format numérique pour cause de Covid-19

Le Forum juridique international de Saint-Pétersbourg s'est déroulé en ligne du 18 au 22 mai 2021 en raison de la pandémie mondiale de Covid-19. Des milliers de participants ont pu assister à des dizaines de conférences grâce à quatre chaînes de diffusion leur offrant la possibilité de participer à tous les événements de n'importe où dans le monde. Deux notaires du Conseil supérieur du notariat ont participé aux travaux, Antoine Dejoie et Valeriu Esanu, délégué du CSN pour la Russie qui témoigne.

POUR LA DEUXIÈME FOIS de son histoire, le Forum de Saint-Pétersbourg s'est tenu sous la forme de visioconférences. Tout comme en 2020, les organisateurs ont réussi leur pari en mobilisant quelque 400 intervenants et en captant l'attention d'un public très large composé d'experts et de praticiens du droit, de représentants d'États et d'entreprises, d'universitaires. La participation du notariat français est le fruit d'une coopération étroite avec la Russie datant de plus de quinze ans. Ces échanges contribuent au développement des deux notariats qui ne cessent de proposer de nouvelles solutions aux pouvoirs publics afin d'améliorer l'accès au droit des citoyens.

ÉCLECTISME – L'originalité de ce forum tient à l'éclectisme et à l'originalité des sujets abordés, associant le juridique et le culturel. Le programme s'est déroulé autour de tables rondes et de débats consacrés au rôle du droit dans les échanges internationaux, à l'éthique ou à la lutte contre le blanchiment, à la place des nouvelles techno-

logies, à l'humain, au visa électronique, etc. Les professionnels du droit ont même eu l'occasion de réfléchir à des questions telles que « Les robots vont-ils remplacer les juristes ? » ou « Comment rédiger une bonne loi ? ».

NOTAIRES EN LIGNE – De nombreux notaires ont assisté aux travaux. Plusieurs conférences ont traité de sujets les concernant directement et notamment le numérique dans le domaine de l'immobilier. Aux côtés des représentants de la Chambre notariale fédérale de Russie, j'ai pris la parole et exposé en langue russe le thème suivant : « Données numériques personnelles et droits inhérents : propriété numérique et transfert en cas de décès ». Nul besoin de préciser que la société évolue et parfois se transforme très vite. C'est ainsi que s'épanouit aujourd'hui un nouveau corps de règles, constitutives d'un droit du numérique. L'enjeu de la digitalisation (du droit en général et du patrimoine numérique en particulier) est d'ampleur mondiale !

DYNAMIQUE D'AVENIR – L'objectif principal du Forum est d'anticiper les grandes évolutions du droit et des professions juridiques. Et cette année encore à la demande du notariat russe, le notariat français a été honoré d'apporter son expertise en matière numérique dans un monde digitalisé et en pleine mutation afin d'accompagner les citoyens et les pouvoirs publics dans cette dynamique.

Entretien avec Natalia Borissenko

Présidente de la Chambre des notaires de Biélorussie



La pandémie de Coronavirus a été une épreuve difficile pour la Biélorussie qui n'a pas opté pour des confinements, mais plutôt pour des mesures de restriction individuelles (port de masque obligatoire à l'intérieur des établissements publics, des points de restauration, etc.). Durant cette période, le notariat biélorusse a mis en œuvre un ensemble de mesures visant à protéger les notaires, leurs collaborateurs et leurs clients : masques, gants, survêtements de protection, distribution de solutions hydro-alcooliques, distanciation sociale, etc. Dans la majorité des cas, les notaires ont assuré l'accueil de leurs clients sur rendez-vous préalables.

Quel est le bilan des conséquences de la pandémie ?

En plein pic de l'épidémie, de nouvelles formes de la pratique notariale ont fait leur apparition : consultations gratuites par téléphone, par Skype ou autres messageries [NdT : comparables au dispositif français « 3620 dites Notaires »]. Un nombre important de nos concitoyens ont eu recours à ce service en pleine vague de la pandémie. Je pense que nous allons poursuivre cette pratique des consultations [gratuites] en ligne. Par contre, la réception des actes authentiques, elle, est restée inchangée : uniquement en présentiel soit à l'office notarial, soit au domicile du demandeur si le notaire accepte l'invitation de venir recevoir l'acte à domicile. Les restrictions imposées par la pandémie ont

incontestablement joué un rôle de déclencheur du nombre de solutions numériques utilisées dans l'activité notariale. La Chambre des notaires biélorusse a fait une proposition d'amendement de la loi actuellement en vigueur qui impose la présence physique du demandeur devant un notaire lors d'une réception d'un acte authentique. Un ajustement permettrait de réagir avec plus de souplesse aux besoins de la société en services notariaux à distance – une telle procédure pourrait être finalisée par arrêtés ad hoc du ministère de la Justice.

LE CHIFFRE

817

c'est le nombre de notaires qui exercent en Biélorussie.

Comment pourriez-vous définir vos objectifs pour l'avenir ?

La numérisation offre un énorme potentiel non exploité. La Chambre des notaires biélorusse estime qu'une étude et

une mise à profit de ce potentiel doit être l'une des priorités de la profession non seulement dans notre pays, mais dans le monde entier. Nous suivons de très près les réalisations de nos confrères dans ce domaine et essayons autant que possible de participer à tous les colloques et conférences dédiés à ce sujet qui sont organisés par l'Union internationale du notariat (UINL) ou par les notariats d'autres pays. Notre objectif n° 1 est de ne pas rester à l'écart du développement des technologies de l'information et des besoins de la société.

Quels outils numériques utilisez-vous ?

Depuis janvier 2021 est inscrite dans la loi la possibilité de déposer d'une manière matérialisée une demande de mention exécutoire et de recevoir celle-ci sous forme numérique via le système d'information de la Chambre du notariat biélorusse [Intranet]. Dans le cadre de cette procédure, la mention exécutoire sera apposée par un notaire sous forme électronique et pourra être produite en cas de besoin auprès d'une instance de procédure d'exécution forcée [huissier de justice]. Nous poursuivons également le travail de l'intégration des technologies de l'information dans la gestion électronique des documents notariaux (tenue des registres, fichiers, etc. sous forme électronique). Nous développons nos échanges de données in-

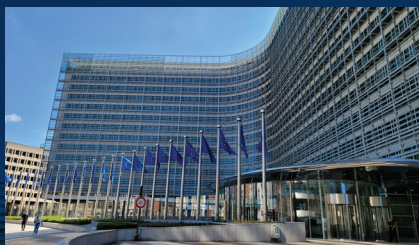
formatisés avec les services publics afin de pouvoir collecter directement différents renseignements et justificatifs nécessaires pour la préparation des actes authentiques, ce qui réduit les échanges sur support papier, les frais d'envoi et - surtout - la durée d'obtention de telles informations.

Avez-vous des projets de développement ?

À très court terme, il y a la mise en ligne d'un portail des services notariaux. On pourra y ouvrir un compte personnel d'utilisateur. Il est prévu qu'à l'aide de cet outil le client pourra, par exemple, vérifier en quelle année et chez quel notaire il a régularisé un pouvoir ou une autorisation de sortie du territoire d'un enfant mineur. Via son compte personnel, toute personne pourra adresser les justificatifs nécessaires directement à son notaire qui rédigera ensuite un projet d'acte, un pouvoir ou un testament. Ces nouveaux outils permettront à nos clients de gagner en temps, en confort et en qualité des services fournis par les notaires.

Quelles relations entretenez-vous aujourd'hui avec le CSN ?

Quand on parle de la « meilleure pratique notariale » en Europe, on pense incontestablement au notariat français. Cette institution est développée en France à merveille et est considérée à juste titre en tant que référence en Europe. C'est pour cette raison que le modèle français du notariat est notre modèle à plus d'un titre. Dès le début de l'année, notre loi sur le notariat et l'activité notariale a été enrichie d'une définition de l'acte authentique, ce qui a pu se faire en grande partie grâce à nos échanges avec nos confrères français et à la découverte de la législation française sur le notariat directement à partir des interventions des notaires français qui ont pris part aux conférences organisées par le notariat biélorusse et par d'autres pays. Le 5 mai 2021 a eu lieu la première visioconférence bilatérale entre la Chambre des notaires de Biélorussie et le CSN ayant rassemblé plus de 100 participants du côté biélorusse. Nous avons été submergés de remerciements et de commentaires élogieux de la part de nos confrères qui ont exprimé le souhait d'organiser de telles rencontres plus souvent. Nous espérons que cette visioconférence marquera un début d'un partenariat professionnel et solide entre les notariats de nos deux pays.



► LIRE LA VIDÉO

A L'AFFICHE

L'Europe, les notariats et la numérisation

Les 22 notariats du Conseil des notariats de l'Union européenne participent activement à la révolution numérique de l'Union européenne. Ils sont à l'origine de plusieurs sites sur les successions, les couples, l'immobilier, les actes authentiques. Eufides est une plateforme qui leur permet d'échanger des documents... La pandémie mondiale a accéléré la numérisation et l'acte authentique électronique, la signature électronique ou encore la visioconférence sont couramment utilisés.



► LIRE LA VIDÉO

PAROLES DE...

Alain Pilette

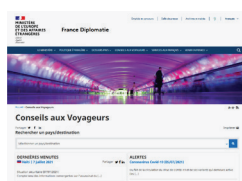
Directeur adjoint Justice au Conseil de l'Union européenne

Faciliter et accélérer les démarches et les procédures, rapprocher la justice des citoyens et des professionnels de l'Union européenne, ce sont là quelques-uns des objectifs du portail e-Justice. Lancé en 2010, ce site offre aussi des informations concrètes sur les systèmes juridiques des 27 États membres de l'UE dans 22 langues : procédures civiles et pénales, organisation judiciaire, jurisprudence... Les nouvelles technologies ont pris une place importante dans le fonctionnement des institutions européennes. La Commission européenne a proposé le 3 juin dernier un texte pour sécuriser et développer l'identité numérique. Le 7 juin, le Conseil de l'Union européenne approuvait l'orientation générale du système « e-Codex », qui assure la transmission sécurisée de documents entre les autorités nationales et pourrait à terme intégrer de nouvelles applications, afin de faciliter l'accès des citoyens et des entreprises à la justice. Alain Pilette, directeur adjoint Justice au Conseil de l'Union européenne, présente les enjeux du numérique au sein de l'Europe, notamment pour les professionnels du droit. Il s'exprime à titre personnel.

👁 VU DE LÀ-BAS

S'informer avant de partir à l'étranger

Vacances, retraite, travail, études : mille raisons peuvent vous inciter à séjourner à l'étranger. En général, un séjour court ne présente pas de problème. Il n'en va pas de même pour une expatriation longue durée qui mérite une préparation avant le départ. Certains oublis peuvent s'avérer lourds de conséquences. De nombreux sites vous fourniront de précieux renseignements sur les questions relevant du droit de la famille, de la retraite, de l'assurance-santé, de la fiscalité, etc. Voici une liste non-exhaustive.



Dans le contexte sanitaire actuel et des crises politiques que connaissent certains pays, il est important d'aller sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour s'informer de la situation du pays dans lequel vous vous rendez.

- www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs
- <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/publications/article/expatriation-15-cles-pour-partir-l-esprit-tranquille>
- Pour un séjour de plus de six mois, pensez à vous inscrire sur le Registre des Français établis hors de France.

NOTAIRES DE FRANCE – Le site du Conseil supérieur du notariat intègre des informations générales sur de nombreux sujets : couples d'expatriés, donation et successions, démarches notariales...

- www.notaires.fr onglet « expatriation » **Le Guide juridique de l'expatriation** : ce document du CSN est téléchargeable.

Le notaire est un expert du droit. Il peut vous conseiller utilement sur tous les aspects juridiques d'une expatriation.

- Annuaire des notaires en France www.annuaire-notaires.com
- Annuaire européen des notaires www.annuaire-des-notaires.eu

NOTAIRES D'EUROPE – Le Conseil des notariats de l'Union européenne regroupe les 22 États ayant en partage le droit continental. Plusieurs sites donnent des informations pratiques en plusieurs langues.

- **Couples** : pour tout savoir sur le droit applicable dans tel ou tel pays, notamment sur les régimes matrimoniaux et le règlement entré en vigueur le 29 janvier 2019. www.coupleseurope.eu
- **Successions en Europe** : un nouveau règlement s'applique depuis le 17 août 2015 sur les successions transfrontières. www.successions-europe.eu
- **Testaments** : ce site du réseau européen des registres testamentaires vous renseigne sur comment s'inscrire et rechercher un testament dans l'UE. www.arert.eu/fiches-pratiques
- **Immobilier** : si vous envisagez un achat dans l'un des 22 pays du CNUE, il suffit de cliquer sur celui qui vous intéresse. Des fiches pratiques vous renseigneront. www.jachetemonlogement.eu

Beaucoup d'autres sites peuvent vous aider dans vos démarches. Voir par exemple, Lepetitjournal.com : site d'actualités entièrement dédié aux Français et aux francophones vivant à l'étranger.

- <https://lepetitjournal.com/expat-pratique>

La numérisation du notariat de Serbie



Un atelier franco-serbe a eu lieu le 11 mai en visioconférence sur la digitalisation du notariat de Serbie et de son organisation autour des enjeux technologiques. Y ont participé les membres de la commission Informatique de la Chambre des notaires de Serbie, et, côté français, Stéphane Zecevic, expert du Conseil supérieur du notariat (CSN) pour la Serbie, François-Xavier Bary, directeur-général adjoint du groupe ADSN² et Willy Giacchino, secrétaire général de l'Association CSN INTERNATIONAL.

LE NOTARIAT DE SERBIE est un notariat restauré qui avance à pas cadencés sur la voie de la modernisation. La loi notariale instaurant

un notariat de droit civil a été adoptée par le Parlement le 5 mai 2011. L'année suivante, en juillet, le ministre de la Justice a officiellement nommé les 94 premiers notaires serbes qui ont pris leurs fonctions le 1^{er} septembre 2014. À noter également que le notariat serbe est devenu membre à part entière de l'Union internationale du notariat (UINL) lors du Congrès international de l'UINL à Paris le 19 octobre 2016. Il est officiellement membre observateur du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) depuis décembre 2016.

LE RÔLE DU CSN – Ces avancées ont été rendues possibles notamment grâce au notariat

français qui a signé un accord de coopération avec le ministère de la Justice de Serbie dès le 27 janvier 2006. Très rapidement, le CSN a assuré des formations, notamment dans le domaine technologique. À l'issue du 10^e séminaire de formation les 18-19 mai 2017, il a été décidé de créer un groupe de travail conjoint. Au vu des travaux réalisés et à l'occasion du déplacement du président de la République française Emmanuel Macron en Serbie le 15 juillet 2019, un accord de coopération portant sur la modernisation et la numérisation du monde juridique et judiciaire a été signé avec le ministère de la Justice.

NUMÉRISATION – L'atelier du 11 mai 2021 s'inscrit dans cette logique. Le notariat français travaille avec le notariat serbe à l'établissement d'une stratégie en matière de registres centraux (fichier testamentaire, archives numériques, actes électroniques), de certification des signatures et de copies de documents. En outre, les textes régissant l'acte authentique électronique français seront transmis pour traduction et surtout pour qu'ils servent à l'élaboration d'une organisation digitale spécifiquement serbe. Un autre chantier est envisagé. Il porte sur l'accompagnement du notariat de Serbie dans la mise en place d'une infrastructure centrale afin d'héberger et de gérer les services notariaux qui seront mis en œuvre.

🕒 AGENDA

À ne pas manquer



14.09.2021

Webinaire « Du papier au numérique, quelle identité européenne ? » organisé par le CSN.

19 au 21.09.2021

Colloque notarial franco-russe à Nantes.

23 au 25.09.2021

117^e congrès des notaires de France :

« Le numérique, l'Homme et le droit, accompagner et sécuriser la révolution digitale » à Nice.

7 au 8.10.2021

Sommet Afrique-France à Montpellier.

12.10.2021

Réunion des réseaux de la société civile francophone au Conseil supérieur du notariat.